



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

**OBJET : 00-2 - COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION SOPHIA
ANTIPOLIS - MISE A JOUR DES
STATUTS - APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N° Enregistrement : 393949

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie, Le 27 DEC. 2019 Et de la réception en Sous-Préfecture, Le 30 DEC. 2019 Par délégation du Maire, La Directrice des Affaires Générales du Juridique et du Contentieux  L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-
DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme
Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Yves DAHAN, M. André-Luc
SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-
VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise
THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD,
Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme
Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard
DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa
LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme
Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, M. Marc
GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Par arrêté préfectoral du 10 décembre 2001, le Préfet des Alpes-Maritimes a prononcé la création de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) à compter du 1er janvier 2002.

Depuis cette date, la CASA exerce au lieu et place des communes membres, à titre obligatoire, les compétences mentionnées à l'article L. 5216-5 I du Code général des Collectivités territoriales et, à titre optionnel, trois compétences parmi celles énumérées dans le II dudit article.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code général des Collectivités territoriales, les communes membres d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peuvent également à tout moment transférer, en tout ou partie à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive, ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ainsi, depuis la création de la CASA et après des arrêtés préfectoraux successifs, de nouvelles compétences facultatives ont été transférées à la CASA.

Par ailleurs, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe a modifié la liste des compétences obligatoires et optionnelles que doivent exercer les Communautés d'Agglomération.

Aujourd'hui, la CASA souhaite, dans un souci de clarté, procéder à une mise à jour des statuts, non effectuée depuis la création de la communauté d'agglomération.

Conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, pour être adopté, le projet de statuts doit recueillir l'avis de l'EPCI et des communes membres par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux, dans les conditions de majorité requises pour la création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification au maire de la commune de la délibération de l'EPCI pour se prononcer sur ces statuts, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

De ce fait, la Commune d'Antibes doit aujourd'hui procéder à l'approbation de la mise à jour des statuts de la CASA, présentée au Conseil Communautaire du 16 décembre 2019 et notifiée à la Commune le 18 décembre 2019.

Il est rappelé que les statuts ci-annexés entreront en vigueur après les formalités nécessaires, sous réserve que les transferts de compétences eau potable et assainissement des eaux usées demeurent obligatoires pour les communautés d'agglomération au 1er janvier 2020.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 43 voix POUR sur 46 (3 CONTRE : M. TIVOLI, M. CORNEC, Mme DUMAS),

- APPROUVE la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, joints à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-2 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - MISE A JOUR DES STATUTS - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : Imc1734255 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-Imc1734255-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite